



SUN SEMAINES DES USAGES NUMERIQUES



**UNE CINQUANTAINE D'ATELIERS & UNE REFLEXION COLLECTIVE
SUR LES USAGES DU NUMERIQUE ET LEURS ENJEUX SOCIETAUX**

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement tous les soutiens, intervenants, et participants à SUN, (voir page 29 à 31), ainsi que les animateurs et membres des panels des tables rondes ou webinaires de SUN résumés dans ce recueil, mentionnés dans le sommaire ci-contre.

SOMMAIRE

L'ENGAGEMENT DE RESPONSABLES POLITIQUES LOCAUX, par	PAGE 7
- Nicolas SAMSOEN , maire de Massy et président de la MEIF Paris-Saclay,	
- Paul MIDY , député de l'Essonne, rapporteur général à l'Assemblée nationale du projet de loi « sécuriser et régulariser et l'espace numérique ».	
LA PRECARITE NUMERIQUE, par	PAGE 7
- Pierre MANIL , membre fondateur de CATON,	
- Jean DEYDIER , fondateur des associations WeTechCare et Emmaüs Connect,	
- Awa BA , présidente de l'association EFAPO à Chilly-Mazarin,	
- Céline DOUSSINAULT , référente Maison France Services Longjumeau,	
- Franco TEIXEIRA MOURA , chargé de projets d'inclusion numérique Maison France Services de Longjumeau.	
LE NUMERIQUE RESPONSABLE ET LE DEFI DE L'ILECTRONISME, par	PAGE 9
- Dominique BIDO , directeur du Dictionnaire du développement durable, membre fondateur de CATON, animateur,	
- Antoine DEFAIX , consultant IT chez NUAGEO,	
- Stéphanie MORLAND , responsable Direction Transformation et Enjeux numériques, Agglomération Paris-Saclay,	
- Gilles BERHAULT , délégué général STOP Exclusion énergétique et Transitionneurs,	
- Arnaud DELLA GASPERA , directeur du site Ecodair de Villebon-sur-Yvette,	
- Dominique GIRARDOT , ingénieur chercheur chargé d'une mission sur le numérique responsable, EDF R&D,	
LES USAGES DES RESEAUX SOCIAUX ET LE CYBERHARCELEMENT, par	PAGE 11
- Christelle THOMAS , déléguée Transition sociale et Diversité à TélécomParis, animatrice,	
- Karine DUPOUY , présidente de Klen Impact et coach santé/neurosciences/impact écrans,	
- Paul MIDY , député de l'Essonne,	
- Major Geoffrey de GIACOMO , Commandant de la Maison de Prévention et de Protection des Familles du département de l'Essonne à Brunoy,	
- Alice CARPENTIER , déléguée départementale aux Droits des femmes et à l'égalité,	
- Claire DUPUY , secrétaire générale de Internet Society France,	
- Auriane DUPUY , fédération nationale des CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles.	
LES FEMMES ET LE NUMERIQUE, par	PAGE 17
- Dominique DOUELLOU , membre fondateur de CATON, animateur,	
- Elisabeth BUSSENAULT , cofondatrice de NIM'S Cowork'Elles,	
- Irène LINDOUBI , LEUX TECH,	
- Claire PAPONNEAU , membre de l'Institut G9+.	
CYBERSECURITE, par	PAGE 19
- Martial CHEVREUIL , membre fondateur de CATON, président de ATEC ITS France, animateur,	
- Nesrine KAANICHE , enseignante chercheur Télécom SudParis,	
- Walter PERETTI , professeur à la Grande Ecole d'ingénieur Leonard de VINCI,	
- Hichem SEDJELMACI , responsable recherche développement sécurité et IA, Ericsson.	
HANDICAP ET INNOVATIONS NUMERIQUES, par	PAGE 21
- Thomas FAUVEL , membre fondateur de CATON, président de 100% Handinamique, animateur,	
- Gaëlle VITALI-DERRIEN , doctorante de l'Université Paris-Saclay en physique expérimentale, VP de 100% Handinamique,	
- Francesca BUGIOTTI , enseignante-chercheuse, LISN CentraleSupélec, projet VRAILEXIA Erasmus +,	
- Robin LE GAL , co-fondateur de la start-up EZYMOB,	
- Patrick DUVAUT , VP de l'Université Paris-Saclay, président de la Fondation Paris-Saclay Université soutien de la chaire Handicap et Technologie de Polytech Paris-Saclay.	

**RESTITUTION DES ECHANGES AU SEIN DES TABLES RONDES, WEBINAIRES,
ORGANISES DANS LE CADRE DE SUN
DU 14 AU 24 OCTOBRE 2023 EN NORD-UEST ESSONNE**

INTRODUCTION : LES ENJEUX SOCIETAUX DU NUMERIQUE

L'ENGAGEMENT DE RESPONSABLES POLITIQUES LOCAUX

LA PRECARITE NUMERIQUE

LE NUMERIQUE RESPONSABLE ET LE DEFI DE L'ILLECTRONISME

LES USAGES DES RESEAUX SOCIAUX ET LE CYBERHARCELEMENT

LES FEMMES ET LE NUMERIQUE

CYBERSECURITE

HANDICAP ET INNOVATIONS NUMERIQUES

INTRODUCTION : LES ENJEUX SOCIÉTAUX DU NUMÉRIQUE

Le numérique s'est infiltré, puis imposé dans la vie quotidienne de toutes et tous, de toutes situations et de tous âges, à une vitesse vertigineuse sans prendre en compte les capacités et volontés des uns et des autres de l'adopter, et sans prise en compte des nombreux enjeux sociaux, psychiques, sociétaux liés à ses usages.

Il s'en est suivi une réaction de saturation et surdose du numérique assez généralisée qui rejait négativement sur l'image de nombreux services publics qui en imposent les usages, et qui génère de nombreuses attitudes de rejets des parcours vers l'autonomie numérique qui sont proposés, au profit d'aides plus instantanées, ponctuelles et immédiates.

Aussi la mise en œuvre de politiques d'inclusion numérique et la lutte contre les fractures numériques ne peuvent se limiter à la maîtrise d'un outil ou de la réalisation de démarches en ligne. Pour avoir un effet durable, elles doivent contribuer comme le recommande le Conseil National du Numérique¹ à «comprendre les technologies qui nous sont proposées et parfois imposées », à « maintenir du lien social et du lien humain ... continuer à faire société ».

SUN, Semaines des Usages Numériques, coordonnées par l'association CATON et la MEIF Paris-Saclay qui se sont tenues du 10 au 24 octobre 2023 en nord-ouest Essonne, s'inscrivent dans cette ligne directrice.

- Plus de cinquante ateliers organisés par des acteurs locaux, ont rendu plus visibles les initiatives locales pour l'inclusion numérique, et favorisé des échanges avec les populations avec lesquelles ils sont en contact.
- Un Temps fort le 14 octobre, suivi de cinq tables rondes, webinaires ou temps d'échanges du 17 au 24 octobre, a permis d'amorcer des échanges sur des enjeux sociétaux de la maîtrise de l'espace numérique.

Ces échanges ont permis d'identifier quelques objectifs généraux inséparables d'une politique efficace d'inclusion numérique qui ne se limite pas à l'utilisation des outils numériques. Ils ont concerné :

- **les impacts environnementaux du numérique**, pour que la lutte contre l'illectronisme contribue à augmenter le nombre des usagers du numérique, conscients de cet enjeu,
- **la place des femmes dans l'espace numérique**, pour qu'il ne devienne pas un espace masculin,
- **l'usage des réseaux sociaux**, pour lutter, entre autres, contre le harcèlement en ligne,
- **la cybersécurité**, pour anticiper les dangers du numérique et se protéger de ses usages prédateurs,
- **les innovations numériques**, nécessaires aux personnes en situation de handicap, notamment avec leurs concours, mais utiles à tous.

SUN a ouvert la porte à la territorialisation de la politique nationale d'inclusion numérique "France Numérique Ensemble" dont la feuille de route pour le nord-ouest Essonne est en préparation par des collectivités locales sous la conduite de l'agglomération Paris-Saclay en lien avec la préfecture de l'Essonne.

¹ CNNum « Itinéraires numériques, Le temps du débat » Mai 2023.

OUVERTURE OFFICIELLE DE SUN

14 OCTOBRE 2023, AUDITORIUM DE L'OPERA DE MASSY

➤ L'ENGAGEMENT DE RESPONSABLES POLITIQUES LOCAUX

Deux visages du numérique ont été clairement mis en lumière par **Nicolas SAMSOEN** maire de Massy, président de la MEIF Paris Saclay, et **Paul MIDY** rapporteur général à l'Assemblée nationale du projet de loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique », qui ouvraient samedi 14 octobre, SUN Semaines des Usages Numériques et ses cycles de tables rondes et d'ateliers consacrés aux usages du numérique en nord-ouest Essonne.

- D'un côté, un incontournable pour les tâches de la vie quotidienne, satisfaire ses obligations et faire valoir ses droits, mais que 30 % de la population ne maîtrise pas ; les collectivités locales et de nombreux acteurs sont à l'œuvre en nord-ouest Essonne pour tenter d'y remédier, à l'exemple de nombreuses communes soutenant SUN, dont la ville de Massy a rappelé **Nicolas SAMSOEN** son maire.
- De l'autre, un prodigieux support de connaissance et de contacts sans limites, mais aussi la porte ouverte à un espace de libertés sources fréquentes d'abus mis périodiquement en lumière par l'actualité (frein souvent évoqué pour renoncer aux usages numériques) , que le projet de loi devrait encadrer. Il devrait en effet permettre de rendre plus efficace l'application au monde virtuel, de la législation du monde réel qui s'y applique pourtant toujours, a souligné **Paul MIDY**, député de l'Essonne.

➤ TABLE RONDE : LA PRECARITE NUMERIQUE

La Table ronde (animée par Pierre MANIL) a mis en lumière les enjeux de la lutte contre la précarité numérique et la nécessité de l'associer au maintien ou à la création de lien social et de convivialité.

*Une analyse partagée par tous les intervenants de la table ronde, **Jean DEYDIER** fondateur des associations WeTechCare et Emmaüs Connect, **Awa BA** présidente de l'association EFAPO à Chilly-Mazarin, **Céline DOUSSINAULT** référente Maison France Services, et **Franco TEIXEIRA MOURA** chargé de projets d'inclusion numérique Maison France Services de Longjumeau.*

Le numérique est entré dans nos vies quotidiennes. Il est devenu un passage obligé pour l'accès à de nombreux services, pour faire des déclarations, pour l'école et bien d'autres événements de la vie courante. Mais 30% des Français ressentent un inconfort face au numérique, y sont mal à l'aise, et 15% en sont très éloignés, et n'y ont pas vraiment accès. **Résultat : inégalités, fracture sociale, exclusion de certaines personnes. C'est la précarité numérique.**

Quelles réponses ?

Des lieux d'accueil, il y en a beaucoup, répartis sur le territoire, notamment les Maisons France Services, dont l'objectif est de répondre aux problèmes immédiats de leurs visiteurs, mais aussi et de plus en plus de leur apprendre à se débrouiller tout seuls.

Des lieux où chacun pourra aussi trouver le matériel adapté à sa situation, trouver les connexions qu'il n'obtient pas de chez lui. C'est le cas notamment des étudiants. Des lieux où chacun pourra rencontrer d'autres personnes confrontées aux mêmes problèmes.

Le numérique comporte un risque de déshumanisation, et la lutte contre l'illectronisme offre l'occasion de recréer du lien social. Le public visé est en grande partie modeste, souvent précaire et en difficulté financière ou sociale (familles monoparentales notamment). Les lieux d'accueil ne suffisent pas, il faut aussi « aller vers » ces publics, en s'appuyant sur des associations et des services publics.

Au-delà de l'accès physique ou matériel, c'est une culture ad hoc qui permettra de reprendre la main sur le numérique, de s'y sentir à l'aise et d'en profiter pleinement : utiliser les bonnes applis pour l'accès aux services, éviter les pièges et maîtriser les problèmes de sécurité, lutter contre les phénomènes d'addiction, adopter la bonne attitude de « parentalité numérique ».

L'accent a été mis par ailleurs sur la responsabilité des concepteurs d'outils numériques, notamment les logiciels et les applis, pour faciliter les usages, éliminer les obstacles à leur accès (notamment ceux liés aux handicaps) et leur compréhension (notamment pour les formalités administratives).

En conclusion, **Inès GAROUSTE**, responsable du service Programmation PLIE de la MEIF Paris-Saclay, et **Jean FELIX**, président de l'association CATON, ont présenté **les 3 piliers de SUN** :

- **les ateliers** qui visent l'ancrage territorial des actions pour l'inclusion numérique,
- **les tables rondes** qui visent à élargir le champ des échanges sur les usages numériques à leurs enjeux sociétaux,
- **le Temps fort** du 14 octobre, qui marque l'adhésion des autorités publiques et de nombreux autres soutiens à SUN dont témoignent leurs logos sur les outils de communication de SUN.

Ils ont rappelé que SUN 2023 est une opération pilote qui a vocation à être renouvelée et renforcée en 2024 avec entre autres les moyens et dans le cadre de la territorialisation en nord-ouest Essonne de la politique nationale d'inclusion numérique 2023 - 2027, France Numérique Ensemble, qui sera menée sous la conduite de l'agglomération Paris-Saclay et de collectivités locales, en lien avec la préfecture de l'Essonne.

LE NUMERIQUE RESPONSABLE ET LE DEFI DE L'ILLECTRONISME

(Extrait du post LinkedIn de la page de CATON)

Echanges de **Dominique BIDOU** (directeur du Dictionnaire du développement durable), avec **Antoine DEFAIX** (consultant IT chez NUAGEO), **Stéphanie MORLAND** (responsable Direction Transformation et Enjeux numériques, agglomération Paris-Saclay), **Gilles BERHAULT** (délégué général STOP Exclusion énergétique et Transitionneurs), **Arnaud Della GASPERA** (directeur du site Ecodair de Villebon-sur-Yvette), **Dominique GIRARDOT** (EDF R&D, chargé d'une mission sur le numérique responsable).

Le numérique représente aujourd'hui 3 à 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et 2,5 % de l'empreinte carbone française. Elle pourrait augmenter de 60% d'ici 2040. Sans parler des autres impacts environnementaux sur les matériaux, l'eau, la biodiversité. Profitons de la lutte contre l'illectronisme pour maîtriser cette empreinte.

Notons toutefois que cette empreinte ne doit pas être analysée isolément des services rendus par le numérique. Celui-ci provoque de nombreuses économies dans d'autres domaines, et des effets très favorables pour l'effet de serre et des services bien utiles à ceux qui y ont accès. L'usage du numérique peut être un atout déterminant tant au point de vue environnement que sociétal, ce qui n'empêche pas de rechercher comment en réduire l'empreinte, et l'empêcher de s'envoler.

Celle-ci est due majoritairement au matériel utilisé, notamment les terminaux. Comment réduire leur impact ? Une première réponse se situe dans l'allongement de leur durée de vie, de manière à ne pas avoir besoin d'en fabriquer autant. La récupération et la réparation sont des clés déterminantes de cet enjeu, en plus de l'écoconception des matériels.

Notons que les unités de reconditionnement font souvent appel à des personnels en insertion ou en situation de handicap, ce qui permet d'apporter une double contribution, environnementale et sociale.

La maîtrise des usages doit aussi permettre de maîtriser le dimensionnement des data centers, qui consomment beaucoup d'énergie. Un data center consomme la même quantité d'électricité qu'une ville de 50 000 h. Dans le département de l'Essonne, on assiste à une multiplication des data centers. 18 giga centers sont en projet, dont la consommation correspond à la production d'un réacteur nucléaire.

Pour alléger la charge des réseaux, la modération des usages est à l'ordre du jour. Une consultation ERCEP ARCOM vient d'être lancée pour allonger la durée de vie des terminaux, pour aller vers la « sobriété environnementale face aux stratégies de captation de l'attention » des plateformes, diminuer les ressources informatiques mobilisées, et assurer la transparence sur l'empreinte environnementale des services numériques. La conception des applications doit y contribuer tout en favorisant l'accès du plus grand nombre aux services concernés, grâce à une meilleure lisibilité, une plus grande fluidité. Une attention particulière sera apportée à l'accès des personnes handicapées, ou maîtrisant mal la langue française.

Le risque de l'exclusion est bien documenté : 1/3 des Français sont mal à l'aise face au numérique, et 15% en sont exclus, avec des effets cumulatifs du type précarité numérique / précarité énergétique. La lutte contre la fracture numérique suppose une animation adaptée à chaque public, ce qui demande une bonne coordination entre tous les acteurs, collectivités publiques, services publics, entreprises, associations. Une animation sur plusieurs points : l'accès au matériel nécessaire et son bon usage. Une animation qui, outre le volet numérique, permettra d'établir des liens sociaux, des réseaux d'entraide.

« USAGES DES RESEAUX SOCIAUX ET CYBERHARCELEMENT »

(Extrait du post LinkedIn de la page de CATON)

Une actualité brûlante au vu d'événements récents et du projet de loi « sécuriser et réguler l'espace numérique » (SREN) adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 2023 et déposé le 18 pour examen en Commission mixte paritaire. La hausse des violences numériques est inquiétante. Et particulièrement le « cyberharcèlement », une forme de harcèlement répercuté à l'ensemble d'un réseau, et dont les conséquences négatives sont amplifiées.

Retour sur le webinaire de SUN Semaines des Usages Numériques du 18 octobre 2023, animé par @Christelle THOMAS déléguée Transition sociale et Diversité à @télécomParis :

« La transformation numérique de la société fait d'internet un objet du quotidien entre usages et artefacts techniques. Gardons-nous la possibilité qu'il en soit la meilleure version et que des bons usages des réseaux sociaux demeurent une version améliorée de nos vies interconnectées et que les savoirs y contribuent ».

Elle propose « au-delà de ce que les thèmes de ce webinaire soulèvent de sombre et d'incertain pour une société en tension, de retenir cette phrase du Petit Prince mentionné par l'un des experts de ce webinaire sur ces sujets » :

« Faites que le rêve dévore votre vie afin que la vie ne dévore pas votre rêve ».

Avec les interventions précieuses de : @Karine DUPOUY (présidente de Klen Impact et coach santé/neurosciences/impact écrans), @Paul MIDY (député de l'Essonne), @Major Geoffrey de GIACOMO (Commandant de la Maison de Prévention et de Protection des Familles du département de l'Essonne à Brunoy, créée fin 2022), @Alice CARPENTIER (déléguée départementale Droits des femmes et égalité), @Claire DUPUY (Secrétaire Générale de Internet Society France), @Auriane DUPUY (Fédération nationale des CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles).

- « NE PAS DIABOLISER L'USAGE DES RESEAUX SOCIAUX MAIS FORMER LES PUBLICS A LEUR BON USAGE », par Karine DUPOUY, présidente de Klen Impact et coach santé/neurosciences/impact écrans.

Le « phénomène » des réseaux sociaux. Le développement et l'usage des réseaux sociaux est un phénomène qui s'est imposé à une vitesse quasi exponentielle ; une majorité de la population est connectée aux réseaux sociaux (80 %), une minorité (20%) n'en fait aucun usage. Ce sont des espaces digitaux sur lesquels on s'expose et on s'exprime. On publie des photos et des vidéos, on envoie des messages et on partage de l'information. Si le cyberharcèlement s'y développe, c'est en continuité avec la vie sociale physique ; la nature « digitale » de cette forme de violence amplifie la visibilité et l'impact du harcèlement.

Le cyberharcèlement est un « danger amplifié » essentiellement par :

- l'anonymat (ou l'impression d'anonymat) qui entoure l'usage des réseaux sociaux,
- le jeu d'acteurs qui l'accompagne,
- le côté vitrine témoin, d'une portée quasiment sans limite, propre à ces outils,
- les contaminations qu'il génère.

C'est pourquoi : « Il ne s'agit pas d'en diaboliser l'usage mais de former les publics aux bons usages des réseaux sociaux ». Mais si aucune réponse précoce et corrective n'est apportée, le **cyberharcèlement contamine son environnement**, il est source de violences car cela banalise les

choses, les autres n'osent plus parler. **50 % des jeunes disent avoir été confrontés à ces situations. Le cyberharcèlement est la source d'un suicide tous les 15 jours !**

« **L'innovation par l'action** ». Il faut innover pour agir et passer de l'émotion à l'action, puis à son partage /contagion. En pratique ça donne :

- éduquer les publics,
- apporter des réponses précoces
- mettre en œuvre de la médiation,
- inciter les plateformes à modérer,
- sanctionner les cyberharceleurs.

Ces mesures doivent permettre une **modification des comportements**. **Ce n'est pas interdire, c'est de l'« empowerment »** ou de l'autonomisation, c'est-à-dire responsabiliser et acquérir le pouvoir et la capacité d'agir. Cela implique aussi une formation par les pairs pour constituer un réseau d'acteurs qui puisse se substituer aux actions individuelles inefficaces.

- **LE PROJET DE LOI « SECURISER ET REGULER L'ESPACE NUMERIQUE » (SREN)**, par Paul MIDY, député de l'Essonne, rapporteur général à l'Assemblée nationale du projet de loi gouvernemental visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, modifié et adopté par les députés le 17 octobre 2023, puis déposé en commission mixte paritaire le 18 octobre.

Il résume quelques principes à la base du projet de loi « sécuriser et réguler l'espace numérique » permettant de combattre le cyberharcèlement à tous les niveaux :

- mesures d'éducation et de formation des jeunes, des parents et des professeurs, responsabilisation renforcée des plateformes de réseaux sociaux grâce au DSA,
- sanctions renforcées des cyberharceleurs au moyen d'amendes et de la peine de bannissement des réseaux sociaux,
- filtre anti-arnaque qui doit protéger nos concitoyens des escroqueries quasi quotidiennes dont nous faisons tous l'objet,
- protection des mineurs de l'exposition à la pornographie par l'instauration des solutions et des mesures concrètes.

Ce projet de loi vise à combattre le sentiment d'anonymat et d'impunité qui accompagne l'usage des réseaux sociaux ; il n'est qu'un premier pas, diverses pistes comme « l'identité numérique » restent à creuser essentiellement au niveau international, à commencer par le niveau européen.

Extraits d'interventions de Paul MIDY

Nous passons désormais plus de temps dans l'espace numérique que dans l'espace public : en moyenne, les Français y passent deux heures par jour. Cette durée s'élève même à quatre heures par jour pour les jeunes de 15 à 24 ans, et continue d'augmenter chaque année.

L'espace numérique comprend les réseaux sociaux, les plateformes de contenu vidéo, les magasins en ligne, les jeux vidéo ou encore les musées en version virtuelle. Il ouvre d'immenses possibilités : c'est un espace de lien et de partage, un fantastique espace de création, un espace de libertés individuelles très étendues, au premier rang desquelles la liberté de s'exprimer et la liberté de s'informer. Néanmoins, l'espace numérique tient quelque peu du far west.

Ainsi, plus de 50 % des jeunes disent avoir déjà subi du harcèlement en ligne, avec des conséquences souvent dramatiques. Je pense au cas très récent de Manon Lanza qui, après son accident lors du GP Explorer 2, a été la cible d'un véritable lynchage, harcelée par les remarques sexistes de la part de milliers d'internautes. Je pense également au suicide de la jeune Lindsay, cyberharcelée à l'école, et à l'appel de sa mère à la puissance publique pour combattre « l'impunité sur les réseaux sociaux, qui ne peuvent pas continuer à gagner de l'argent sur les propos haineux et injurieux ».

Par ailleurs, 50 % des arnaques ont désormais lieu en ligne, faisant perdre de l'argent à 9 millions de Français. Nous avons tous reçu, par exemple, des SMS cherchant à nous faire croire à une amende. En outre, 80 % des enfants – parfois très jeunes – ont été exposés à la pornographie sur internet, ce qui a entraîné, lors de l'adolescence et à l'âge adulte, des troubles comportementaux désormais attestés. Enfin, les utilisateurs quotidiens des réseaux sociaux, soit 80 % des Français, font l'expérience de la misogynie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie et de la LGBTphobie à tous les étages.

Il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles règles ni de modifier l'équilibre de nos lois et de notre cadre de liberté, mais de transposer dans l'espace numérique les règles du monde physique. Il n'est pas question de réinventer le fil à couper le beurre, mais simplement de faire en sorte que ce qui est illégal dans le monde physique, conformément aux lois rédigées et votées en France depuis des siècles, le soit également dans le monde numérique.

- **DES ACTIONS DEPARTEMENTALES pour la prévention et protection des familles, par le Major Geoffrey de GIACOMO**, Commandant de la Maison de Prévention et de Protection des Familles de l'Essonne (MPPF)².

La **MPPF** a été créée en 2022 avec une unité de gendarmerie spécialisée dans les violences intrafamiliales. Elle est localisée à Brunoy d'où opère le groupement de 4 gendarmes experts dans les usages des réseaux sociaux, en charge des actions de prévention et de sensibilisation, et au besoin de police judiciaire pour l'Essonne. Ils interviennent en particulier dans les lycées et les collèges, et donnent des formations aux enseignants.

Le sentiment d'impunité est à la base des comportements de harcèlement, « *ce que je peux faire, j'ai le droit de la faire* » mais il y a désormais des infractions telles que la captation et le partage d'image, par exemple l'infraction au droit à l'image. Les harceleurs, surtout les jeunes auprès desquels nous intervenons, peuvent même ne pas se rendre compte qu'ils sont les auteurs de cyberharcèlement. Les mécanismes de violence sont les mêmes dans le monde réel ou virtuel mais leur impact est amplifié dans l'espace cyber. Notre rôle est donc de les responsabiliser.

La détection des cas de cyberharcèlement en amont de la prévention. On trouve par ailleurs dans l'espace cyber des traces de messages de harcèlement qui, en l'absence de témoignages, permettent de remonter à l'origine des menaces, et peuvent constituer des éléments de preuves.

Les actions de prévention et de sensibilisation sont essentielles notamment pour détecter le harcèlement. C'est pouvoir permettre aux potentielles victimes de harcèlement de se reconnaître comme telles, et de l'exprimer. C'est pouvoir mettre des mots sur ce que vivent ou subissent les gens. Il faut nommer les choses. C'est l'un des objectifs de nos interventions dans les écoles. Certains élèves viennent parfois me voir après mes interventions en me disant « *je suis victime de harcèlement* ». **Prévenir, c'est aussi permettre de s'exprimer.**

- **DES ACTIONS DEPARTEMENTALES liées aux droits des femmes, par Alice CARPENTIER, Déléguée départementale aux Droits des femmes et à l'égalité.**

Elle évoque la récente législation européenne³, le DMA (Digital Markets Act) qui s'impose aux services fournis par les grandes plateformes, et le DSA⁴, (Digital Services Act) qui lutte contre les contenus et produits illicites diffusés en ligne.

² La MPPF est compétente dans les domaines de prévention des usages numériques à risque, de prévention du harcèlement scolaire et de prévention des comportements dangereux ainsi que des conduites addictives rentrant dans le champ pénal.

La création d'un espace numérique plus sûr. Le DSA fixe un ensemble de règles pour responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables : attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation. Cette législation a notamment pour objectif « *d'endiguer le cyberharcèlement* ». Elle offre un espace de dénonciation, de décloisonnement et d'accès à des informations utiles pour lutter contre les cyberharcèlements, tout en souhaitant préserver des droits fondamentaux comme la liberté d'expression. Par exemple, il s'agit de protéger les femmes, principales victimes des cyberviolences.

« Le droit des femmes s'impose. La liberté d'expression ne peut en aucun cas justifier du cyberharcèlement. »

Mais une mise en pratique difficile. On ne se rend cependant pas compte des difficultés pour faire respecter ces principes quand on passe de l'autre côté ; il faut des outils d'évaluation. Je suis preneuse de toute collaboration pour conduire le changement et mener un **travail de conscientisation**.

Il y a aussi un problème de gouvernance.

- **LES CONTOURS ET LES LIMITES DU DROIT AU REGARD DES ACTES DE CYBERHARCELEMENT, par Claire DUPUY, secrétaire générale d'Internet Society France.**

« Même si le cadre légal est incomplet, difficile à mettre en œuvre, il a un effet dissuasif qui contribue au contrat social, et il est appelé à évoluer notamment au niveau européen »

Elle souligne que la question **des contours et limites du droit au regard des actes de cyberharcèlement**, et la régulation des usages des plateformes, sont des questions particulièrement « *épineuses* ».

Le cyberharcèlement est, en droit positif, un **délit** prévu et réprimé par l'article 222-33-2-2 du Code pénal, définit comme « **la réception sans accord préalable et de manière répétée ayant pour but ou effet la dégradation des conditions de vie de la victime** ». C'est donc un comportement répété sur internet qui vise à nuire, qui tombe sous le coup de cette disposition légale avec une possible réparation autour de ce que définit cet article. Le cyberharcèlement est par ailleurs une circonstance aggravante du harcèlement moral, en vertu d'une autre disposition de cette loi : « *lorsque les faits ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique* », donc via un site internet ou les réseaux sociaux.

³ L'Union européenne (UE) a mis en place une nouvelle législation, inédite au plan mondial, pour réguler internet et ses risques, comme l'a été en 2018 le règlement général sur la protection des données (RGPD) en matière de données personnelles. Saut de ligne justifié ?

Deux nouveaux règlements ont été publiés :

- **le règlement sur les marchés numériques** dit DMA (pour *Digital Markets Act*), qui entend prévenir les abus de position dominante des géants du numérique, que sont en particulier les GAFAM (*Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft*), et offrir un plus grand choix aux consommateurs européens,
- **le règlement sur les services numériques** dit DSA (pour *Digital Services Act*), qui prévoit de lutter contre les contenus et produits illégaux en ligne (haine, désinformation, contrefaçons ...). L'objectif est de faire d'internet un espace plus sûr pour les utilisateurs. Avec ce texte, "*ce qui est illégal dans le monde physique le sera aussi en ligne*".

⁴ Le règlement européen *Digital Services Act* (DSA) s'applique dans un premier temps aux grandes plateformes et grands moteurs de recherche depuis le 25 août 2023, désignés par la Commission européenne, comme Facebook, Instagram, TikTok ou Google Search.

Mais la mise en œuvre de ces dispositions soulève de nombreuses questions, par exemple :

- sont-ce des conditions spécifiques ou un ensemble de conditions à réunir,
- quelles sanctions,
- quid de l'usurpation d'identités,
- comment qualifier la haine en ligne,
- quid du droit à l'oubli ?

La loi Avia de 2020 a créé un observatoire de la haine en ligne, chargé du suivi et de l'analyse de l'évolution des contenus haineux, en lien avec les opérateurs, associations et chercheurs concernés. L'observatoire est placé auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Cette loi fait obligation aux opérateurs de retirer sous peine de sanctions certains contenus. Toutefois certaines dispositions de cette loi ont été censurées par le Conseil constitutionnel, ce dernier « *soulignant le risque que les opérateurs soient incités à retirer tous les contenus contestés, y compris ceux qui sont licites. C'est donc une nouvelle atteinte à la liberté d'expression* ». La censure de ces dispositions a entraîné la censure des dispositions du texte qui organisaient la mise en œuvre de l'obligation de retrait de contenus.

Des arbitrages sont attendus pour la mise en œuvre du projet de loi « sécuriser et réguler l'espace numérique ». Par exemple sur l'attestation PIX qui doit suivre les formations déjà obligatoires⁵ dans les écoles, sur les usages des outils numériques, et en particulier sur le contrôle de l'âge, le contrôle parental, la temporisation et l'harmonisation avec des dispositions européennes et internationales à suivre. L'anonymat a de nombreux aspects négatifs mais il a aussi des aspects positifs.

- **LUTTER CONTRE LE CYBERHARCELEMENT**, par Auriane DUPUY, chargée du plaidoyer et des relations presse de la Fédération nationale des CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles.
- **La loi ne suffit pas**, toutes les victimes ne portent pas plainte : il faut être crues, être protégées, or les victimes sont fréquemment en effondrement psychologique, ce qui entraîne la perte de confiance dans les autres. Que faire du contenu qui circule en ligne ? Difficultés pour le faire retirer (le temps de la justice est différent du temps de la victime).
- **Importance du rôle de l'Etat : prévention et formation aux bons usages** pour prévenir sur les dangers et les risques d'internet et de l'espace cyber, éducation à la vie affective, sexuelle.
- **Une bataille culturelle est nécessaire pour faire évoluer l'espace cyber**
 - Au départ les réseaux étaient fréquentés par des personnes privées parlant de domaines connus ; ce n'était pas l'espace public, totalement ouvert d'aujourd'hui.
 - C'est un espace numérique créé par des hommes ; fondamentalement misogyne ; les femmes qui y prennent la parole sont essentiellement des femmes de pouvoir.
 - Le cyberharcèlement s'apparente à un bâillonnement de la femme, une expression extrême de misogynie ; on y trouve des « *manosphères* »⁶ où les plus masculins se

⁵ Selon l'article 312-9 du Code de l'éducation : « A l'issue de l'école primaire et du collège, les élèves reçoivent une attestation certifiant qu'ils ont bénéficié d'une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils ». Cette attestation s'appuie sur PIX système public d'évaluation des compétences

⁶ Wikipédia : « ... désigne un ensemble de communautés en ligne où des hommes se retrouvent entre eux pour parler de leurs problèmes masculins et ouvertement revendiquer certains stéréotypes de genre et une haine des femmes ».

connectent et se rassemblent autour d'une haine commune, pour achat des robots de cyber harceleurs etc.

- La période « Me Too » a contribué à cette bataille culturelle comme source de liberté via une amplification extrême, elle a mis en lumière les enjeux économiques.
- Se protéger du cyberharcèlement, des fakenews ? Non, illusoire, on n'a pas de moyens pour lutter contre les algorithmes.

➤ **Quel rôle pour les opérateurs ?**

- **La modération a des effets limités**, exemple le réseau KI couche avec KI a connu un très gros engouement, et créé de nombreux dégâts.
- **Il y a un sérieux problème de responsabilisation des entreprises du numérique.**

➤ **EVOLUTIONS ET PISTES D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CYBERHARCELEMENT**

- **On ne peut pas « genrer » le harcèlement** : 15 % des victimes sont des hommes ; mais attention aux difficultés pour se faire entendre compte tenu des stéréotypes ; ne pas utiliser les mêmes leviers pour les femmes et pour les hommes.
- **Sensibilisation** : en soi ce n'est pas suffisant, il faut des mots, des figures inspirantes, des conditions appropriées telles que petits groupes de 10 ou 15 personnes pas des plénières. **Il faut faire sens pour les jeunes ; ils ont beaucoup de sensibilité.**
- **Il faut une volonté politique forte** face aux GAFAM, gros enjeux financiers.
- **Des actions de groupe sont** envisageables mais nombreuses difficultés (compétences à agir ...) et obstacles à surmonter.
- **Dossier Metavers : dans le Metavers on peut devenir quelqu'un ; mais on peut s'y faire violer (viol mental) !**

LES FEMMES ET LE NUMERIQUE

(Extrait du post LinkedIn de la page de CATON)

L'espace cyber va-t-il devenir un univers masculin ?

Par **Dominique DOUELLOU** animateur (cofondateur de CATON), **Elisabeth BUSSENAULT** (NIM'S Cowork'Elles), **Irène LINDOUBI** (LEUX TECH), **Claire PAPONNEAU** (Institut G9+) : Extrait du post LinkedIn de la page de CATON.

On aurait pu penser que le numérique, né il y a un demi-siècle, serait un espace de plus d'équilibre entre les emplois hommes / femmes et de plus d'égalité entre eux ; il n'en est pourtant rien en France.; ce secteur, à majorité masculine accentuée, véhicule par son rayonnement les stéréotypes qui y sont attachés, au lieu de contribuer à les réduire.

L'animatrice et les intervenantes de cette Table ronde accueillie le 19 octobre à la Grande Bouvêche à Orsay par Théo LAZUECH Conseiller municipal délégué aux Nouvelles technologies, ont dégagé des voies de solutions pour rétablir cet équilibre et encourager l'accès des femmes à un secteur, enjeu stratégique de l'économie française.

- **Les femmes sont particulièrement absentes dans les métiers du numérique pourtant en fortes tensions.**

Dans une étude publiée en 2022 par l'Unesco (« Pour être intelligente, la révolution numérique devra être inclusive ») on découvre qu'en France il n'y a que 28% de femmes dans ces filières, alors que celles-ci sont en forte tension ; les femmes sont particulièrement absentes dans les métiers techniques (développeurs 9%) et le financement des start-ups féminines est extrêmement préoccupant dans notre pays (5%).

D'une façon générale, les filières scientifiques sont délaissées par les filles ; en 2075, il n'y aura plus de professeures de maths si la tendance se poursuit !

Dans les nouveaux programmes de Terminales, l'option NSI (Numérique et Système d'Information) n'a été prise par des filles que dans 2.6 % des cas...

Dans le cas de l'IA, le manque de femmes et plus largement de diversité, pose des problèmes éthiques (risque d'accroître les stéréotypes de genre et de race...).

Le **QI n'est pas généré**, mais l'environnement des enfants l'est très tôt (jouets, programmes télé etc...).

- **Les femmes sont ainsi privées d'opportunité de carrières, alors que le numérique, secteur d'avenir, voit ses développements entravés par le manque de ressources humaines !**

Les emplois de demain seront dans le numérique et le risque est que les femmes soient absentes des métiers les plus rémunérateurs, les mieux considérés, voire des lieux de pouvoir.

Il est difficile pour les filles d'intégrer des classes préparatoires math/physique ou des écoles d'ingénieur où elles sont en minorité ; de plus, elles ont tendance à se sous-estimer.

Les stéréotypes sont forts : dans l'esprit des filles, le geek, solitaire et accroché à son écran, agit comme repoussoir, il faut avoir des modèles de femmes ayant réussi dans les matières scientifiques.

L'image de ce secteur et en particulier de ses impacts environnementaux constitue un frein à son attractivité pour les femmes, elles ont besoin de trouver un sens à leurs études et à leur métier, elles ont tendance à minorer, avec le numérique, l'impact qu'elles auront dans le monde de demain ; elles ressentent davantage la nécessité d'équilibrer vie professionnelle et vie personnelle.

Selon l'Unesco, si on augmente la place des femmes dans ces filières, on augmente la productivité française et le PIB de 10 % par an.

- **Il faut travailler sur l'écosystème de l'industrie 4.0 en France ; les lois ne suffisent pas pour instituer un environnement qui donne aux femmes leur juste place dans l'espace numérique.**

Les applications numériques sont utilisées par les femmes dès lors qu'elles apportent des solutions à leurs problèmes. Une approche plus terrain de la présentation du numérique et de ses usages devrait contribuer à rendre ce secteur plus attractif aux femmes.

Les écarts commencent à la petite enfance, où il faudrait déconstruire les stéréotypes H/F. Il conviendrait d'introduire le numérique dès la maternelle (même si on entend régulièrement dénoncer les risques liés aux excès des écrans pour les enfants) ; la formation multiplie par 4 les chances d'aller vers le numérique.

Au-delà des parcours scolaires, il est important que le monde professionnel, crée de façon volontaire un environnement propice aux femmes, qui les attire et favorise des reconversions vers ce secteur, avec en particulier des aménagements des conditions de travail. C'est un challenge au niveau national aussi bien qu'au niveau des associations et institutions locales.

Les associations ont aussi un rôle à jouer dans les aides à la reconversion dans ces filières professionnelles, quel que soit le niveau des candidates, en particulier pour surmonter les difficultés avec les DRH, qui évoluent dans un milieu qui valorise l'efficacité compétitive.

Il faut enfin travailler sur l'écosystème de l'industrie 4.0 ; en France, les lois sur la parité ont fait avancer les choses (loi Zimmermann pour les quotas dans les conseils d'administration, loi Pénicaud pour l'égalité des salaires à emploi équivalent) mais elles ne suffisent pas à faire évoluer la situation actuelle qui a plutôt tendance à se détériorer.

"CYBERSÉCURITÉ : CYBER ATTAQUES ! TOUS CONCERNES !!!"

(Extrait du post LinkedIn de la page de CATON)

Il n'est guère de jour sans que des médias évoquent les méfaits des usages prédateurs des outils numériques : plus de 50 % des Français auraient été victimes d'escroqueries ou tentatives par ces canaux ; le chiffre d'affaires que les mafias y réalisent est supérieur à celui de toutes leurs autres activités criminelles ; presque une cyberattaque de collectivité ou hôpital chaque jour.

Les membres du panel du webinaire "Cybersécurité" de SUN Semaines des Usages Numériques du 20 octobre 2023 sont unanimes : l'espace cyber est devenu au fil des ans un terrain d'action privilégié des prédateurs de toute nature, et de toute envergure.

Ils se nourrissent fondamentalement de données qu'ils collectent ; leur utilisation frauduleuse ainsi que les usurpations d'identité, qui en sont un corollaire de plus en plus sophistiqué, sont pour les particuliers les premiers dangers de l'espace cyber⁷.

Par Martial CHEVREUIL (membre fondateur de CATON, président de ATEC ITS France), animateur du webinaire, **Nesrine KAANICHE**. (enseignante chercheur Telecom-sud paris), **Walter PERETTI** (professeur à la Grande Ecole d'ingénieur Leonard de VINCI) ; **Hichem Sedjelmaci** (Ericsson)..

➤ LE CONSTAT

L'espace cyber est un vaste espace de diffusion de l'information à grande ampleur et à très grande vitesse. Vos données sont partout : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro de compte bancaire ou encore photo ; la dématérialisation des services publics amplifie cette diffusion des données.

Les données qui circulent sur le web ne viennent pas forcément directement de leur propriétaire, mais des multiples entités qui les exigent, de parents, amis qui en disposent, de tout l'environnement avec qui ces derniers sont en contact. **Une fois sur le net, les données ne nous appartiennent plus.**

Elles sont au cœur de la cybercriminalité ; les « hackers » criminels (ou cybercriminels) recherchent avant tout un moyen d'y accéder pour obtenir illégalement de l'argent mais aussi pour en tirer d'autres profits. Il existe ainsi un marché noir de vente de données personnelles récupérées par les cybercriminels sur Internet, et monnayées sur les marchés parallèles lucratifs du « Darknet ».

Pourtant, les utilisateurs sont très nombreux à croire à tort que leurs données personnelles n'ont pas assez d'intérêt pour les cybercriminels. Les usurpations d'identités avec les vols de données qu'elles nourrissent sont la source de nombreuses escroqueries, pressions, lancement d'attaques, ou chantage ! Les fausses informations, faux sites, pièges pour des escroqueries, fourmillent sur le web dont les utilisateurs deviennent la marionnette de certains escrocs.

Les systèmes informatiques présentent des vulnérabilités sources des attaques à signatures connues qui peuvent être détectées, et d'attaques « complexes » qui échappent aux antivirus.

Chaque nœud d'un système peut être malicieux, il faudrait que chaque système vérifie la sécurité du système voisin. Les navigateurs tiennent une place importante dans la cybersécurité ; il y en a de plus ou moins sécurisés. La cryptologie peut limiter les risques mais pas à 100 %.

⁷ Quelques exemples :

- un client d'une banque appelé par un opérateur qui se fait passer pour le service de déclaration de perte ou vol de votre CB (le numéro d'appel affiché est bien le numéro officiel) ;
- un client qui reçoit un sms soi-disant de Chronopost pour une demande d'affranchissement complémentaire avec un lien pour payer ; surtout ne pas cliquer dessus ;
- un mail soi-disant de Paypal qui vous alerte : votre compte a été bloqué suite à une tentative de connexion frauduleuse ; surtout ne pas cliquer sur le lien proposé !

Les technologies nouvelles à base de numérique, les plus innocentes, deviennent vite des portes ouvertes aux prédatations.

Le stockage de plus en plus volumineux de toujours plus de données sur le « cloud ». Le développement du cloud permet de stocker toujours plus de données dans un espace de stockage augmenté via des serveurs à distance ; c'est aussi la possibilité d'avoir accès à ces données centralisées sur tout appareil numérique (smartphone, PC, tablette) à tout moment et depuis n'importe où quand il y a une connexion internet possible. C'est un vrai sentiment de liberté, **vive la liberté et le nomadisme**, ERREUR, vos données sont alors accessibles en ligne et donc par un prédateur qui se faufile dans les serveurs, et a ainsi accès à vos données privées.

➤ LES VOIES DE PROTECTION

La technologie et en particulier les IA peuvent servir à détecter et à lutter contre des arnaques, mais elles peuvent aussi servir les prédateurs pour monter des arnaques ; l'éternelle course du gendarme et du voleur qui dans l'espace cyber prend une dimension spatiale et temporelle démultipliée.

La réglementation a des limites ; le marché des données est un pilier de l'économie actuelle parfois pour de justes causes. Il faut trouver un bon équilibre entre liberté et réglementation de l'accès aux données, et de leur gestion. Les données sont aussi la source de progrès (santé ...), de management éclairé (déplacements, gestion de l'énergie ...) ; elles sont indispensables à la gestion d'une économie moderne; des pans entiers de l'économie s'appuient dessus.

La cyberpolice : il est quasiment impossible de remonter par les voies informatiques à la source d'un escroc professionnel averti.⁸

Les assurances n'apportent guère de solutions à ces risques en général inassurables.

➤ LES LEVIERS DE PROTECTION SONT ESSENTIELLEMENT HUMAINS

Nous sommes les premiers acteurs de notre « sécurité numérique » ; il est donc utile de prendre des « précautions » quand on navigue sur Internet et d'adopter des « réflexes pour se protéger » ou protéger ses données, se protéger des « cybermenaces » par des « choses simples ».

Une "hygiène numérique" pour se protéger des cybermenaces consisterait par exemple à :

- utiliser un antivirus, mettre à jour ses outils numériques,
- sauvegarder régulièrement ses données, et sur des supports matériels externes déconnectés,
- créer des mots de passe complexes, et les modifier souvent,
- vérifier les paramètres de ses réseaux sociaux,
- éviter d'utiliser les Wi-Fi publics (gares, aéroports, trains).

Ne pas se précipiter et « prendre son temps » : « les cybercriminels établissent souvent des scénarios d'attaque avec le motif de l'urgence » et/ou « la mise en confiance » et « c'est tout un écosystème pour enlever les réflexes de bon sens ».

Anticiper et prévenir : la protection des données relève de la vigilance de chacun. Elle suppose sensibilisation et prévention pour une prise de conscience de la réalité des menaces cyber. Mais il y a une vraie vulnérabilité dans une société où le partage de l'information est incessant (voir forcé ?).

Cette politique de « forçage » à l'utilisation du digital est d'autant plus « problématique pour les populations éloignées du numérique » ; elles n'ont pas le temps de s'adapter à ses évolutions or elles sont, comme tout le monde, contraintes de partager de plus en plus d'informations ; les seniors ne sont pas les seuls concernés.

En conclusion, une politique systématique de sensibilisation, d'information et de formation s'impose pour les populations de tous âges et de tous niveaux.

⁸ NDR Les moyens de police contre les cybercriminels internationaux organisés s'inspirent des méthodes traditionnelles de lutte contre les mafias tels l'infiltration comme le montre l'article du Monde Rançongiciel : un homme soupçonné d'être un membre-clé du groupe Ragnar Locker arrêté en France (lemonde.fr)

HANDICAP ET INNOVATIONS NUMERIQUES

(Extrait du post LinkedIn de la page de CATON)

Le handicap en France ce n'est pas moins de 8.0 millions de personnes de 5 ans et plus en situation de handicaps ou dépendantes à domicile, et 9.3 millions de proches aidants (Etudes 2023 DREES). Cela donne tout leur sens aux « technologies d'assistance » qui répondent exactement aux enjeux du numérique inclusif à travers ses innovations : pour les personnes en situation de handicaps, par les personnes en situation de handicaps, et pour gagner en autonomie.

LES INNOVATIONS NUMERIQUES, c'est aussi un marché économique en plein essor dans un monde vieillissant et dont la durée de vie s'allonge ; c'est autant de déficiences physiques, mentales et sensorielles qui appellent un développement des nouvelles technologies.

LA « HANDI-TECH » est donc plus largement un vecteur d'inclusion sociale globale via la prise en compte de la diversité de tous les usagers des services numériques, dès leur conception. On parle alors de « conception universelle » et de « design inclusif ».

⬇️ CI-DESSOUS RESUME DE NOS ECHANGES riches et denses lors du webinaire « Handicap et Innovations numériques » de SUN Semaines des Usages Numériques, le 24 octobre dernier.

Avec @Thomas FAUVEL (membre fondateur de CATON, président de 100% Handinamique) animateur, @Gaëlle VITALI-DERRIEN (doctorante de l'Université Paris-Saclay en physique expérimentale, VP de 100% Handinamique), @Francesca BUGIOTTI (enseignante-chercheuse, LISN CentraleSupélec, projet VRAILEXIA Erasmus +), @Robin LE GAL (co-fondateur de la start-up EZYMOB), @Patrick DUVAUT (VP de l'Université Paris-Saclay, en charge de sa Fondation Paris-Saclay Université soutien de la chaire Handicap et Technologie de @Polytech Paris-Saclay). (Extrait du post LinkedIn de la page de CATON)

➤ ALCHIMIE ENTRE INNOVATION ET HANDICAP

« Des innovations pour nous, utiles à tous ». Les innovations sont nécessaires pour pouvoir surmonter des difficultés liées aux situations de handicaps, mais elles sont aussi directement ou indirectement utiles à tous ; inversement les innovations pour tous, doivent profiter aux personnes en situations de handicaps.

« Des innovations pour nous, avec nous ». En situations de handicaps, nous commençons à être impliquées dans les processus d'innovation témoigne Gaëlle VITALI-DERRIEN doctorante à CentraleSupélec ; mais cela est encore très insuffisant estime-t-elle. Nous pouvons être les porteurs et moteurs d'innovations pour faciliter l'inclusion au sens large.

« Des cases à cocher ? » Innovations et handicaps sont trop souvent considérés comme des cases à cocher pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou autres⁹, déplore Robin LE GAL ; il faut changer de mentalité pour le bilan RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) par exemple.

Pourtant, le marché des technologies d'assistance est en plein essor, avec un réel impact social, qui se mesure et qui peut être évalué. Il faut alors développer « l'éducation de marché », le secteur du handicap et de l'inclusion est un marché comme les autres. Il y a aussi l'idée reçue restrictive qu'il revient aux pouvoirs publics de financer l'aide aux personnes en situation de handicaps.

⁹ Obligation d'accessibilité des services numériques publics aux personnes en situation de handicap (loi sur l'accessibilité numérique 2005), W3C Recommandation « for making Web content more accessible » 2023.

« **Derrière l'innovation, il y a l'utilisateur de l'innovation** », la personne et en particulier la personne en situation de handicap. Les crises polymorphes que nous vivons font naître de nouveaux besoins sources d'un foisonnement d'innovations ; mais attention, souligne **Patrick DUVAUT** « *ne soyons pas « techno driven », de nouvelles approches telles que le design social impliquant le end user s'imposent* ». Il est donc indispensable que les personnes en situation de handicap aient accès et trouvent leur place dans le cercle design / innovation ; cela implique un changement de posture ; les maux de notre société ne se résoudre pas par la technologie.

Il existe bien des nouvelles technologies qui permettent d'aider concrètement les personnes en situation de handicaps dans leur quotidien en visant l'autonomie, et elles se multiplient. Mais le monde du handicap n'est pas un microcosme nécessitant des besoins spécifiques, c'est aussi la source d'innovations utiles à tous. L'implication de personnes, en situation de handicaps dans les innovations, contribue à réduire la vision ancestrale assez négative de ce monde, et à une approche moins paternaliste.

➤ **DES PROJETS NOVATEURS PORTÉS PAR LES INTERVENANTS**

La recherche pour, et la recherche par, les personnes en situation de handicaps. Que la recherche soit accessible aux plus jeunes en situation de handicaps tel est l'objectif que s'efforce de promouvoir le groupe d'entraide internationale de 100% Handinamique « Research Disability » auquel participe Gaëlle VITALI-DERRIEN, doctorante à CentraleSupélec, qui y est totalement engagée ; il fonctionne comme une sorte d'académie mais avec une approche pluridisciplinaire ni sectorielle ni thématique.

Le projet « VRAILEXIA^[1] » d'ERSAMUS+, pour les dyslexiques. Francesca BUGIOTTI enseignante chercheur au LISN de CentraleSupélec, qui travaille sur les données (intégration, analyse ...) s'est aperçue lors du COVID 19 de la faible proportion de personnes en situation de handicaps, dans l'enseignement supérieur, et de l'inexistence d'outils d'accompagnements spécifiques contrairement à ce qui existe dans les lycées et collèges. Elle s'est donc notamment engagée dans ce projet international à destination des étudiants dyslexiques, des universités et des grandes écoles. Il s'agit de développer des outils d'apprentissage et des services propres aux étudiants dyslexiques pour les aider à surmonter leurs difficultés, et assurer un accès égal et des opportunités égales de succès dans leurs études. VRAILEXIA s'appuie alors sur l'IA et la Réalité Virtuelle pour créer des modules d'apprentissage en « e-learning » qui s'adaptent aux spécificités DYS.

Les solutions d'accessibilité EZYMOB. Rendre le voyageur en situation de handicaps ; autonome, grâce à un système accessible à tous, gratuit. Robin LE GAL cofondateur de cette start-up développe un système comportant des briques logicielles intégrables à un smart phone, visant à faciliter les déplacements et à rendre la ville accessible à tous : guider les personnes en situation de handicaps pour leur permettre d'aller d'un point à un autre en surmontant les obstacles, pour utiliser par exemple des Transports en Commun (TC), pour se déplacer dans un Espace Reçevant du Public (ERP), sur des événements par exemple locaux du festival de Cannes, sur des pôles d'échanges et des zones de correspondance des TC.

^[1] Extrait site VRAILEXIA : il vise la réalisation de:

- Plateforme numérique de soutien aux étudiants dyslexiques basée sur l'IA
- Tests de réalité virtuelle pour l'évaluation du profil de la dyslexie et des effets de l'utilisation de la plateforme sur les aspects physiologiques
- Référentiel d'outils en ligne pour l'enseignement et l'apprentissage

L'accessibilité est souvent la source de l'emploi, de la vie sociale. Ce système repose largement sur les usagers impliqués dans la conception et les tests. Le prochain challenge, ce sont les JO et les jeux paralympiques ; depuis septembre EZYMOB déploie ses starters¹⁰, et les teste avec des usagers.

Réduire la « fracture éducative », le projet MACK. Patrick DUVAUT évoque le programme «World Education Heritage» cofondé par « the Netlearning UNESCO^[2] Network » et l'Université Paris-Saclay, dans le cadre duquel est développé depuis 2022, le projet **MACK**^[3]. Un outil éducatif digital permettant de sensibiliser et de mobiliser les jeunes en fracture éducative. Il vise à associer pour la création de vidéos de 3 minutes^[4], jeunes, enseignants, spécialistes du patrimoine et autres dans une situation où ils peuvent apprendre ensemble et les uns des autres en s'appuyant sur le patrimoine local (musical comme le slam par exemple). La création de modules auto-certifiant et auto-certifiés par des pairs, contenant un message éducatif, est actuellement en test en Afrique du Sud auprès de populations en situation de handicap.

➤ EVOLUTIONS FUTURES

De nombreuses innovations dans de multiples domaines au croisement du numérique.
Les nouvelles technologies de l'assistance sont un marché économique en plein essor, qui « foisonne », stimulé notamment par les crises actuelles, mais aussi par le vieillissement de la population mondiale due à l'allongement du durée de la vie et à la baisse de la natalité, s'accompagnant d'une augmentation des déficiences en terme de santé (Etude OMS 2022). Ce sont autant de technologies qui émergent dans le domaine de la santé, du handicap et de la vieillesse : e-santé ou e-health, med-tech, handi-tech, senior-tech ...

Le foisonnement, stimulé par les crises actuelles, devrait être la source de solutions technologiques et méthodologiques au service de tous, particulièrement pertinentes pour les personnes en situation de handicap, telles que les jumeaux numériques (miroir)^[5], les métavers^[6], les avatars^[7], la réalité augmentée^[8], la réalité immersive^[9].

L'adaptation de l'outil à l'utilisateur, et non l'adaptation des utilisateurs aux outils. Cela implique des technologies personnalisées qui s'adaptent aux usages spécifiques pour répondre aux besoins de chacun, à condition qu'ils soient accompagnés et restent des projets humains dans leurs usages.

Terrain et Collaboration, ces deux mots clés résument les principes qui devraient guider la recherche d'innovations pour les situations de handicaps :

- « **terrain** » c'est à dire que les innovations doivent venir du terrain et des usagers,
- « **collaboration** » pour des améliorations partagées, utiles à tous.

La « pairémulation » ou l'accompagnement par les pairs est au cœur de cette approche de l'alchimie entre innovation et handicap: l'entraide entre personnes en situation de handicaps et des proches aidants ; un partage mutuel des connaissances pour renouveler le regard porté sur le

¹⁰ Les starters EZYMOB sont des briques logicielles apportant différentes fonctionnalités (Cartbrique, itinéraires etc.) avec un guide pour leur déploiement dans un ERP, au profit de personnes en situation de handicaps qui y circulent.

^[2] Il concerne 1,5 milliard de personnes en situation de handicap, 500 millions d'enfants en situation économique très précaires et 3,5 milliards de personnes de moins de 25 ans en fracture culturelle.

^[3] **Source site UNESCO** : «Le kit est disponible en **37 langues nationales** et peut être téléchargé gratuitement. Il se concentre sur des méthodes d'enseignement créatives et participatives, impliquant les étudiants dans la recherche, la collecte et l'analyse de données, les exercices de simulation et de jeu de rôle, les technologies de l'information et de la communication, et la participation à des sorties sur le terrain bien planifiées »

^[4] Le concept de co-création de vidéos de 3 minutes fait suite à l'échec de la politique des MOOC dont le taux de réussite à la sortie (1,5% des entrants) est bien trop faible pour un coût élevé.

handicap – et par les personnes en situation, de handicaps elles-mêmes – et pour faciliter l'accès à plus d'autonomie en s'appuyant sur les expériences vécues par ses pairs.

ANNEXE

Bilan SUN 10/10 au 24/10

Mardi 21 novembre 2023



Description de SUN 2023:

Il s'agit d'une opération pilote préparée dès fin 2022 pour pérenniser la dynamique locale pour l'inclusion numérique révélée lors de la Journée pour l'autonomie numérique du 9 juin 2022 : deux semaines (du 10/10 au 24/10) de mobilisation générale et concertée en nord-ouest Essonne pour lutter contre les fractures numériques : des temps d'échanges, associant les usagers potentiels des outils numériques et ceux qu'ils côtoient, proposés par les acteurs locaux réunis au sein du collectif SUN.

Objectifs

- **Des actions de terrain organisées par le collectif d'acteurs de l'inclusion numérique pour mettre en place un réseau territorial d'inclusion numérique pour :**
 - créer un annuaire des acteurs de l'inclusion numérique en nord-ouest Essonne - Guide 2023 de parcours vers l'autonomie numérique,
 - faire connaître les initiatives locales à la population de ce territoire,
 - accompagner les publics sur une montée en compétence des usages numériques,
 - animer des temps d'échanges sur les enjeux sociétaux liés au numérique.

SUN 2023 en chiffres :

Constitution et mobilisation d'un collectif d'acteurs pour élaborer l'événement :

- Campagne de mobilisation - emailing.
- **2 Think tank d'élus des collectivités locales** : Chilly-Mazarin, Les Molières, Les Ulis, Massy, Orsay, Palaiseau, Gif sur Yvette,
- **6 réunions collectives SUN** mensuelles entre mars et octobre / sollicitations bilatérales
- **3 réunions comité restreint Temps fort SUN**

Création et diffusion de supports :

- **Guide 2023 de parcours vers l'autonomie numérique** (numérique/papier)
https://lasemainenumerique.org/programme/#dearflip-df_4243/1/
- **kit de communication téléchargeable** pour promouvoir l'événement

Durant l'événement :

- animation d'un temps fort sous le haut patronage de **Jean-Noël BARROT**, avec la présence de **Paul MIDY**, rapporteur de la loi « sécuriser et réguler l'espace numérique » et d'élus locaux dont **Nicolas SAMSOEN, Sylvie LE PALUD, Catherine VITTECOQ, Franck ROUGEAU, Medhi IDOUHAMD et Jean-Gaston MOUHOUNOU** : 56 professionnels présents et 15 intervenants
- Animation par le collectif de **51 ateliers** à destination des populations résidant sur la CPS/CCPL : 291 bénéficiaires sur la base d'un taux de retour de 60% des partenaires
- Animation de **5 webinaires / tables rondes** : environ 60 participants
- Partenariat avec le Digitruck installé à Massy : 63 participants sur 2 semaines

FOCUS ATELIERS :

Tableau centralisant les événements format "ateliers"

40 ORGANISATEURS D'ATELIERS : voir pages 30 à 32.

Top 5 des thématiques d'ateliers :

- Atelier à destination du jeune public / jeux vidéo
- Impression 3D
- Apprendre les bases des usages numériques
- E-parentalité
- Numérique et environnement

Taux de satisfaction : 90% sur la base d'un retour d'expériences représentant 20% de participants

FOCUS WEBINAIRES - TABLES RONDES:

Les cinq tables rondes ou webinaires de SUN, ont favorisé l'amorce d'échanges sur des enjeux sociétaux de la maîtrise de l'espace numérique :

- **les impacts environnementaux du numérique**, pour que la lutte contre l'illectronisme contribue à augmenter le nombre des usagers du numérique, conscients de cet enjeu,
- **la place des femmes** dans l'espace numérique, pour qu'il ne soit pas un des derniers fiefs masculins,
- **l'usage des réseaux sociaux**, pour lutter, entre autre, contre le harcèlement en ligne,
- **la cybersécurité** pour anticiper les dangers du numérique et se protéger de ses usages prédateurs
- **les innovations numériques** nécessaires aux personnes en situation de handicap, notamment avec leurs concours, mais utiles à tous.

Constat des co-organisateur :

- *difficulté de mobilisation sur les créneaux, publics cibles en dehors des radars,*
- *échanges riches entre professionnels/intervenants, identification des freins et des thématiques à aborder, renforcement du réseau, échanges cohérents avec les actualités nationales : cybersécurité, les femmes et le numérique*

Actions de communications réalisées

Format	Réalisation	Période de réalisation	Communication à destination des professionnels 	Communication à destination des publics 
	Création du document "Guide du parcours vers l'autonomie numérique"	Avant/Pendant		
	Création, affichage et distribution de flyers auprès du collectif et dans les lieux partenaires (associations, mairies, médiathèques, UPS, Télécom Paris, arrêt de bus, centres sociaux)	Avant/Pendant		
	Participation aux fêtes/forums des associations des villes partenaires le 9 et 10 septembre (Massy, Gif sur Yvette, Palaiseau, Longjumeau, Orsay)	Avant/Pendant		
	Participation Forum étudiants Welcome in Paris-Saclay UPS, 28/09	Avant		
	Animation d'un stand promotionnel au Centre Commercial Ulis 2 (du 03/10 au 14/10) et Cora de Massy (du 11/10 au 18/10) + quiz avec remise de lots (date à convenir)	Avant/Pendant/Après		
	Communications spécifiques : MEIF PS Newsletter / Gazettes communales / Site Agglo CPS, CP	Avant/Pendant		
	Communication digitale : Réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) MEIF PS, CATON / Création et gestion du site internet https://lasemainenumerique.org/	Avant/Pendant/Après		

Analyse de l'action - échanges avec le collectif SUN

Les deux principales retombées de SUN :

La création d'une dynamique pour l'inclusion numérique en nord-ouest Essonne, clairement affirmée au travers du Temps fort du 14 octobre 2023 associant, les principales collectivités locales du nord-ouest Essonne, la MEIF Paris-Saclay et CATON, entre autres.

Ces derniers ont ainsi ouvert la porte à la territorialisation en nord-ouest Essonne de la politique nationale « France Numérique Ensemble », en préparation depuis octobre 2023 : sur décision du président de l'agglomération Paris-Saclay, un noyau de collectivités locales a pris l'initiative de préparer une proposition de feuille de route de la territorialisation, en nord-ouest Essonne, qui sera remise au préfet de l'Essonne mi-décembre 2023.

La création du collectif SUN : il constitue une base pour l'élargissement et le renforcement des actions de tous les acteurs de l'inclusion numérique dans les territoires du nord-ouest Essonne, en particulier en ligne avec la territorialisation de la politique nationale "France Numérique Ensemble 2023- 2027" lancée formellement par le ministre du numérique Jean-Noël BARROT le 8 novembre 2023. [231108_ANCT_PRES_TRIPA23_InclusionNum_FeuilledeRoute2023_2027.pdf](#)

Les points forts de l'action pilote porteurs de développements futurs

- Mobilisation significative de responsables locaux, politiques et autres dont témoigne leur présence lors du Temps fort, susceptible d'être reconduite et élargie.
- Très fort apport de quelques membres du comité de soutien, porteurs de soutiens opérationnels.
- Le site SUN réalisé grâce au concours financier de la région académique IDF et le Crédit agricole, par des étudiants stagiaires,
- Excellente anticipation de la politique nationale de territorialisation de l'inclusion numérique mise à l'étude par l'ANCT début 2023 permettant d'y intégrer les actions spécifiques en nord-ouest Essonne.

Les points faibles de l'action ; quels ont été les freins attendus et/ou inattendus à la réussite de l'action ?

- Les délais de prise de décision administrative, et de décloisonnement/mobilisation des acteurs.
- Communication :
 - trop générale, insuffisante et tardive (aucun impact media), à relayer au niveau des quartiers,
 - reprise de la communication SUN limitée à quelques bulletins municipaux,
 - usage d'un style de communication et d'un vocabulaire pas toujours compréhensible par les utilisateurs finaux.
- Coordination avec événements concomitants mal identifiés, et peu exploitée.
- Ressources limitées n'ayant pas permis de multiplier des contacts directs avec les structures visées..
- Faiblesse de la coordination communication générale SUN avec la mise en œuvre par les structures locales de quartier.

Recommandations

Commentaires co-organisateur et échanges avec le collectif :

- faire de l'inclusion numérique une CAUSE que s'approprie un maximum de personnes, tout en observant que le numérique en soi n'est pas attractif,
- assurer une communication continue dès à présent jusqu'à SUN 2024,
- utiliser davantage les réseaux sociaux (Meta, LinkedIn, etc...) et les médias locaux,
- échanges avec les manifestations parallèles (Hub Francil'in V2, Wallonie),
- quelques cibles particulières à envisager : collèges, lycées,
- revoir le timing et format des événements (freins à déverrouiller sur temps plus long...)
- revoir les techniques d'enrôlement des publics, qui est un réel enjeu et qui doit-être construit de manière pérenne et continue.

Conclusion et poursuite

Faire de SUN 2024 un évènement phare de la politique d'inclusion numérique territorialisée en Essonne.

 <p>100% Handinamique 14 Rue Scandicci, Pantin 01 82 28 43 90 handinamique.org</p>	 <p>10MENTIONWEB 10mentionweb 10 Rue du Terrage, Paris 75010 01 85 09 11 16 10mentionweb.org</p>
 <p>16/19 rés les Hautes Plaines, Les Ulis 91940 01 60 92 07 11 anim.epn@avag.fr avag.fr</p>	<p>Leux tech 124 avenue des champs lasnier, Les Ulis 91940 06 52 12 56 19 facebook.com/www.leuxtech.fr</p>
 <p>CATON Place du Numérique, 9 Av. de France, Massy 91300 01 60 10 22 34 asso-caton.org</p>	 <p>VILLE DE longjumeau CCAS Longjumeau 86 bd du Docteur Cathelin, Longjumeau 91160 01 69 74 19 00 longjumeau.fr/action-sociale/</p>
<p>Club Omnisport des Ulis 4bis Av. des Cévennes, Les Ulis 91940 01 69 07 93 70 c-o-ulis.fr</p>	 <p>Colombbus Colombbus 9 avenue de France, Massy 91300 01 75 57 13 82 colombbus.org</p>
 <p>L'Ébullition, 2 Av. de la République, Palaiseau 06 07 81 51 30 palaiseautierslieu.fr</p>	 <p>ecodair Rien n'est perdu. Tout se transforme. ECODAIR Avenue de l'Islande, Hall 10 Bâtiment Bougainvillée, Villebon-sur-Yvette, 91140 01 64 46 11 67 ecodair.org</p>
 <p>EDUCFI 91 - Banque de France mesquestionsdargent.fr</p>	 <p>Emmaüs Connect lesrelaisnumeriques.org emmaus- connect.org 06 17 12 92 25 emmaus-connect.org</p>
 <p>NetPublic Espace Internet pour tous Espace Public Numérique 1 Rue Ter Maginot, ORSAY 91400 01 60 92 58 85 mairie-orsay.fr/a-tout-age/la-jeunesse/les-structures/l-espace-public-numerique-epn</p>	 <p>EFAPO 80 Rue de Vaugirard, Paris 75006 01 43 25 69 35 5, rue des Oiseaux Chilly-Mazarin 07 81 37 94 42 efapo-vvf.org</p>

 <p>EPIDE ÉTABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI</p> <p>EPIDE 1 Rue du Général Delestraint, 91220 Brétigny- sur-Orge 01 75 59 20 00 epide.fr</p>	 <p>ma ville avance Espace de Proximité Lino Ventura 2 Pl. Saint Fiacre, Massy 91300 01 80 38 00 90 ville-massy.fr/vivre/les-espaces-de-proximite</p>
<p>La Fresque du Numérique</p> <p>La Fresque du numérique fresquedunumerique.org</p>	 <p>IRIS Informatique 2 Rue d'Espagne, Massy 91300 01 60 11 75 69 irismassy.asso.fr</p>
 <p>KiFéKoi 23 Rue Pasteur, Chilly-Mazarin 06 95 94 91 34 kifekoi-asso.fr</p>	 <p>ma ville avance Mairie de Massy, Direction de la Relation aux Citoyens, Handicap 1 Av. du Général de Gaulle, Massy 91300 01 60 13 30 00 ville-massy.fr</p>
 <p>Maison de la Fraternité - Maison France services 86 bd du Docteur Cathelin, Longjumeau 91160 01 69 74 19 00 longjumeau.fr/grands-projets/maison-de-la-fraternite</p>  <p>Médiathèque Chilly-Mazarin 6-8 Rue Ollivier Beauregard, Chilly-Mazarin 91380 01 69 10 59 40 mediatheque.ville-chilly-mazarin.fr</p>	 <p>Le réseau des médiathèques Paris-Saclay, François Mitterrand Les Ulis Esplanade de la République, Les Ulis 91940 01 78 85 31 56 lesulis.fr/105/sortir/mediatheque.htm mediatheque-ulis@paris-saclay.com</p>  <p>ma ville avance Médiathèque Hélène Oudoux, 13 All. Albert Thomas, Massy 91300 01 60 11 04 21 mediatheque.ville-massy.fr</p>
 <p>ma ville avance Médiathèque Jean Cocteau Place de France, Massy 91300 01 69 20 24 26 mediatheque.ville-massy.fr</p>	 <p>EMPLOI INSERTION FORMATION MEIF Paris-Saclay 15 Av. de Norvège, Villebon-sur-Yvette 91140 01 69 29 00 11 paris-saclay.com/vivre-ici/emploi/meif-paris-saclay-313.html</p>
 <p>Nim's Cowork'elles 8 Rue du Val Vert, Gif-sur-Yvette 91190 06 88 91 47 47 nims-lelieu.com</p>	 <p>OCGIF Tir Sportif Complexe sportif du Moulon 15 chemin du Moulon, Gif-sur-Yvette 91190 06 26 49 22 25</p>

<p>outseeders[®]</p> <p>Outseeders 9 Av. de France, Massy 91300 outseeders@gmail.com 06 33 82 54 41 outseeders.com</p>	 <p>Paroles de femmes le relais 11 Av. du Noyer Lambert, Massy 01 60 11 97 97 parolesdefemmes-lerelais.com</p>
 <p>Point Information Jeunesse Les Ulis Esplanade de la République, Les Ulis 91940 01 69 29 34 63 lesulis.fr/75/vivre/bien-grandir/jeunesse.htm</p>	<p>Social Builder mixité & numérique Social builder 5 Rue de la Plaine, Paris 75020 karine.gavard@socialbuilder.org socialbuilder.org</p>
 <p>Télécom Paris 19 Pl. Marguerite Perey, Palaiseau 91120 01 75 31 92 00 telecom-paris.fr</p>	 <p>Quartier de la gare Avenue Carnot, Massy contact@quartierdelagare.fr 06 08 50 54 18</p>
 <p>UDAF 91 1 Rue de Paris, Palaiseau 91120 Adeline Malpin 01 60 91 30 01 Clotilde Bost 01 60 91 30 77 udaf91.fr</p>	 <p>université PARIS-SACLAY Université Paris-Saclay 3 Rue Joliot Curie, Bâtiment Breguet, Gif-sur-Yvette 91190 01 69 15 67 50 universite-paris-saclay.fr</p>
 <p>Palaiseau Ville de Palaiseau</p> <p>Franck Del Boccio 91 Rue de Paris, Palaiseau, 91120 01 69 31 93 63 franck.delboccio@mairie-palaiseau.fr ville-palaiseau.fr</p>	



Support conçu et imprimé le 28 novembre 2023 par les coordinateurs de SUN,
Semaines des Usages Numériques en nord-ouest Essonne

Coordinateurs de SUN 2023



MEIF Paris-Saclay, Maison Emploi Insertion Formation

Siège : 15 avenue de Norvège
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
06 92 90 01
contact@meif.fr
<https://meif-paris-saclay.fr>

Antennes : Massy, les Ulis, Chilly Mazarin, Briis sous Forges, Longjumeau

CATON Cap vers l'Accès de Tous aux Outils Numériques

Siège : Place du Numérique
9 avenue de France
91300 MASSY
asso.caton@gmail.com
<https://asso-caton.org/>

Partenaires institutionnels et financiers

